



## **Procès-verbal de réunion**

Convocation le 2 novembre 2022

Réunion le 7 novembre 2022 à 20H30 – salle du conseil Mairie

---

### **Sont présents :**

Benoit DESENLIS (mairie) – Patrice DELLA-VEDOVE (Adjoint) – Franck PILATI (Adjoint) – Patrice CAZES (Adjoint) – Jean BIANCHINI – Arnaud LAILLE – Jean Luc DELLA VEDOVE – Roseline DUMONT – Sylvie LABOURDERE – Nathalie GOUTX

### **Sont excusé(s) avec procuration :**

Sandra PERES (Benoit DESENLIS)

### **Sont excusé(s) sans procuration :**

### **Absent(s) :**

---

### **Secrétaire de séance :**

Jean-Luc DELLA VEDOVE

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 05-09-2022
2. Validation du choix des entreprises pour donner suite à la CAO du 4 novembre 2022 de 17H30
3. Validation des options des devis proposés
4. Echange autour de la création de terrains de pétanque (ajout validé)
5. Délibération demande participation école Piétat de Condom (Ajout validé)
6. Information sur la station d'épuration (Ajout validé)
7. Information sur le déploiement de la fibre dans la commune (Ajout validé)
8. Echange autour de l'extinction des lumières et du passage au LED dans le village (Ajout validé)
9. Information sur la demande de reconnaissance sécheresse (Ajout validé)
10. Questions diverses

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 05-09-2022

Le maire fait lecture du dernier PV.

Il lance le débat et propose celui-ci au vote

### 2. Validation du choix des entreprises pour donner suite à la CAO du 4 novembre 2022 de 17H30

Le maire informe le conseil municipal sur le contenu de la CAO (Commission d'appels d'offres) qui a eu lieu le jeudi 3 novembre à 17H30.

Il fait état des entreprises retenues telles que :

LOTS	Entreprises	Estimation MO € HT	Montant Devis HT
01-DEMOLITION ET DIVERS	ROTGE BATIMENT	70 650,00 €	72 900,00 €
02-MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	EURL PITON	31 300,00 €	21 467,00 €
03-MENUISERIES INTERIEURES BOIS	LABOURDERE ERIC	30 000,00 €	44 652,00 €
04-ELECTRICITE CFO CFA	BUFFOMENE	40 000,00 €	20 519,00 €
05-CHAUFFAGE REFROIDISSEMENT VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRES	SARL PILATI	22 000,00 €	32 030,00 €
06-DOUBLAGE CLOISONS FAUX PLAFONDS	LALANNE MARC	48 272,25 €	39 118,00 €
07-CARRELAGE LAIENCE	DUVIAU	13 603,50 €	12 083,10 €
08-PEINTURES	CASTET LAURENT	21 800,00 €	23 241,50 €
		<b>277 625,75 €</b>	<b>266 010,60 €</b>

Pour les lots 4 et 5 il existe des options sur lesquelles nous allons débattre en suivant.

Il rappelle les délégations que le CM lui a confié lors de l'installation de celui-ci et indique qu'il n'y a pas de délibération à faire, simplement une décision du maire.

Il propose un vote de principe tout de même.

**Il indique que les conseillers municipaux Franck PILATI, Arnaud LAILLE et Sylvie LABOURDERE étant des personnes intéressées, ne doivent pas prendre part ni à la délibération, ni au vote.**

- Vote à l'unanimité pour les entreprises ci-dessus

### 3. Validation des options des devis proposés

Le maire indique qu'il est possible de rajouter des options dans les travaux.

La première option est la climatisation du bâtiment pour le LOT 5

La deuxième, le crépi extérieur.

La troisième, des prises d'alimentations pour la projection et la climatisation pour le LOT 4

Il présente le coût de chacune des options puis fait une présentation du plan de financement.

OPTIONS		Options 1	Option 2	
CLIMATISATION	SARL PILATI	36 695,00 €		36 695,00 €
Crépis	MASSAROTTO		46 008,00 €	46 008,00 €
Electricité	BUFFOMENE	1 975,00 €	1 975,00 €	1 975,00 €
<b>Totaux</b>		<b>266 010,60 €</b>	<b>304 680,60 €</b>	<b>313 993,60 €</b>

Il lance le débat sur les options.

Il propose de passer au vote

**Il indique que les conseillers municipaux Franck PILATI, Arnaud LAILLE et Sylvie LABOURDERE étant des personnes intéressées, ne doivent pas prendre part ni à la délibération, ni au vote.**

L'option N° 01 est validée.

- Vote à l'unanimité pour les entreprises ci-dessus

#### **4. Echange autour de la création de terrains de pétanque (ajout validé)**

Le maire indique à l'assemblée la création d'un club de pétanque au sein de la commune.

Afin de pouvoir exercer ce sport, il est nécessaire de créer des terrains libres d'accès en dehors des parkings existants.

Il propose différents lieux avec leurs avantages et inconvénients.

Il expose le devis commandé à une entreprise locale pour la réalisation de ceux-ci (en annexe).

Il lance le débat.

M. Jean BIANCHINI n'est pas d'accord sur le l'emplacement et propose le parking du bas.

Le maire lui répond qu'il est impossible d'installer à demeure des terrains sur un parking pour une question de sécurité.

Le choix du terrain à aménager est à l'arrière du monument aux morts.

Le devis est retenu pour donner suite au vote. (Mme Nathalie GOUTX, M. Franck PILATI, Mme Sylvie LABOURDERE ne prennent pas au débat ni au vote – membre du bureau de la pétanque)

#### **Mise au vote :**

- Pour 7 voix
- Abstention (Jean BIANCHINI) 1 voix
- Ne prennent pas part au vote 3 voix

#### **5. Délibération demande participation école Piétat de Condom (Ajout validé)**

Le maire indique à l'assemblée un courrier de l'école privée Notre Dame de Piétat (32100 Condom) et d'une facture liée pour la scolarité de 2 enfants Roquebrunois.

Le maire indique à l'assemblée que cette demande revient tous les ans. Or, le maire n'a jamais signé une autorisation de scolarité pour cette école au nom des deux enfants concernés.

La loi est claire en la matière. De plus, ces enfants pourraient être scolarisés à l'école rurale de Riguepeu avec laquelle nous avons une convention, école en sursis qui nécessite des enfants pour perdurer dans le temps. Le maire préférerait que ces enfants soient scolarisés dans cet établissement.

Le maire lance le débat :

**Mise au vote :**

- Vote à l'unanimité pour le rejet de la demande de participation.

**6. Information sur la station d'épuration (Ajout validé)**

Le maire indique à l'assemblée qu'il a assisté à une réunion proposée par la SATESE à la mairie de Castillon-Debats concernant la gestion de la station d'épuration.

Il s'avère que les constats de rejets des nitrates est élevé. (Ce n'est pas une valeur bloquante mais plutôt de logique environnementale)

Il en est de même avec une prolifération des mauvaises herbes dans les bassins essentiellement liés à un développement faible des roseaux.

La solution pour améliorer les deux facteurs, serait d'installer en sortie de station, un pompage des eaux claires et de les renvoyer dans le premier bassin pour un deuxième filtrage et ainsi doubler l'entrée des fluides à traiter.

Ce coût avoisinerait les 4000 €.

Le maire indique que le conseil municipal sera amené à débattre sur le sujet dans un prochain conseil municipal.

**7. Information sur le déploiement de la fibre dans la commune (Ajout validé)**

Le maire informe l'assemblée d'une première réunion avec Gers Numérique concernant le déploiement de la fibre optique dans la commune.

La fibre devrait arriver fin 2023, début 2024.

Cela nécessitera l'implantation de poteaux dans l'ensemble de la commune.

Le maire trouve dommage à l'heure actuelle de replanter de nombreux poteaux qui vont dégrader le paysage.

Nathalie GOUTX et Patrice CAZES demandent s'il n'est pas possible d'enterrer la fibre.

Le maire répond : A ce jour GERS FIBRE en charge du déploiement du deuxième programme n'a pas les sommes suffisantes pour enterrer la fibre sur tout le territoire du département.

Ainsi si nous voulons avoir la fibre sur notre commune, nous n'avons pas le choix que d'accepter !

Nathalie GOUTX demande si une enquête auprès des habitants ne pourrait pas être faite afin de voir si nous avons besoin ou pas de la fibre....

Le maire lui répond : Je veux bien faire une enquête, mais le risque de refuser le déploiement de la fibre gratuitement sur le territoire de la commune aujourd'hui pourrait nous obliger à l'installer à nos frais dans les années à venir. En effet avec le développement de la télémédecine, des nouvelles technologies etc... nous ne pourrions pas nous passer de cette nouvelle voie de communication.

Autre information apportée par le maire : les lignes fibre seront déployées en limite de propriété. Ainsi pour les habitations ayant un chemin privé, la ligne entre le poteau bordure de route et la maison sera à la charge de l'administré (env 1000 € les 100m)

Le maire déplore une communication mensongère depuis le départ de Gers Numérique qui a indiqué à grand coup de messages sur les réseaux que la fibre sera gratuite pour tous les Gersois à l'aube de 2025.

Il se demande comment pourront payer les pauvres retraités agricoles avec 1000 € de retraite !

#### **8. Echange autour de l'extinction des lumières et du passage au LED dans le village (Ajout validé)**

Le maire informe l'assemblée qu'il a le projet d'éteindre à partir de janvier les lumières du village pendant une certaine plage horaire la nuit qui sera à déterminer.

Il reçoit le SDEG prochainement afin de débattre de cette modalité.

Il en profitera également pour faire un devis de passage au LED.

#### **9. Information sur la demande de reconnaissance sécheresse (Ajout validé)**

Le maire informe l'assemblée qu'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2022 a été déposée mi-octobre au service compétent.

16 maisons sont concernées sur la commune.

Il se charge de suivre le dossier et tiendra informé le conseil municipal de la suite du dossier.



**10. Questions diverses :**

Pas de question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23H30